

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | La couverture, le sommaire et les pages d'annonces
publicitaires sont manquantes.

Pagination continue. |

LA SEMAINE RELIGIEUSE DE QUEBEC

Le jour de Pâques

Les juifs avaient placé des gardes autour du tombeau du Christ, et croyaient l'avoir enterré à jamais. Cependant, après trois jours, il ressuscita glorieux et immortel.

Voilà pourquoi l'Eglise chante en ce jour :

« C'est le jour que le Seigneur a fait ; passons-le dans les transports de la joie et de l'allégresse. »

Cette fête est la Fête des fêtes, la Solennité des solennités.

Depuis le jour de la résurrection, le chemin qui conduit les hommes à Dieu est éclairé des plus splendides clartés. La lumière qui sortit du tombeau, au matin de Pâques, et qui renversa les gardes par la puissance de son éclat s'est fixée à Rome pour éclairer de là toutes les âmes et tous les peuples par l'enseignement divin.

Chronique de la "Semaine Religieuse"

Nous disions, dans notre dernière Chronique, en parlant du plaidoyer de M. McCarthy : nous espérons qu'il a harangué des sourds et non des aveugles.

Nos espérances n'ont pas été déçues. En effet, quelques jours après, le gouvernement soumettait à la sanction du Gouverneur Général un document que tous les catholiques ont accueilli avec la plus grande satisfaction.

Le ton de cette pièce diplomatique est digne, mesuré, énergique, et fait honneur aux hommes qui président actuellement aux destinées du Canada.

La teneur ne laisse rien à désirer. Tout est clair, précis, formel et complet.

Si quelques expressions n'ont pas semblé suffisamment catégoriques, il n'y a qu'à examiner le texte de la pétition des catholiques, pour constater que les déclarations du gouvernement correspondent à chacune de ses revendications, et sont énoncées presque dans les mêmes termes.

Les catholiques ont donc obtenu tout ce qu'ils demandaient. La minorité opprimée voit enfin poindre le jour de la délivrance. Le gouvernement vient

de franchir le Rubicon et devra présenter lui-même, en temps et lieu, une législation rémédiate, si Manitoba refuse ou néglige de la faire.

Il est difficile de prévoir l'attitude du ministère Greenway. Son passé ne permet guère d'espérer qu'il va modifier sa loi scolaire.

Cependant, il n'est pas impossible que le temps et la réflexion le décident à faire volte-face. Ses bravades sont déjà un peu moins insolentes qu'au lendemain du jugement du Conseil Privé, et qu'à la veille de l'audition de la cause en Appel. Dans quelques semaines, elles auront probablement baissé de plusieurs notes, et finalement, il entrera dans la voix de la justice et de la légalité.

Il en sera comme des éléments sectaires et fanatiques que comptent quelques unes des provinces de la Confédération. Ils menaçaient d'une levée de boucliers les audacieux qui oseraient mettre un frein à la fureur des persécuteurs. Ils menaçaient de tout mettre à feu et à sang, si le gouvernement faisait un pas en avant. Mais, depuis le fait accompli, s'il rugissent encore, leurs cris sont moins sauvages, ils ressemblent un peu moins à ceux des loups. Laissons leur cette maigre satisfaction, la plupart finiront par se lasser et comprendre le ridicule dont ils se couvrent.

Sans doute, il restera des fanatiques irréconciliables, par-ci par-là. Quelques députés payeront de la perte de leur siège leur esprit de justice. Mais ces défaites seront l'exception et amplement compensées, nous aimons à le croire, là où les catholiques sont la majorité.

Ils compenseront donc, nous en avons la certitude, puisqu'il s'agit d'une question religieuse, du moins, dans le sens large du mot, toute défaite dans l'Ouest par deux victoires dans les provinces de l'Est. C'est à cette condition seule qu'ils peuvent assurer le succès final, et faire adopter par le Parlement d'Ottawa la législation nécessaire, si le Manitoba refusait de se conformer à l'injonction reçue.

Les catholiques qui, dans une circonstance aussi solennelle, ne sauraient pas dépouiller l'esprit de parti, et comprendre que les intérêts sacrés en jeu commandent tous les sacrifices, assumeront une terrible responsabilité en compromettant une cause qui resterait à tout jamais perdue.

Ils ont prié, ils ont pétitionné, ils n'ont fait qu'un sur cette question, avec l'épiscopat et le clergé, en un mot, ils ont fait leur devoir.

Il leur faut donc être logiques jusqu'au bout et ne pas s'arrêter à mi-chemin. Autrement à quoi servirait tout ce travail préliminaire, si l'amour propre ou des intérêts tout-à-fait secondaires venaient briser l'union absolument nécessaire pour mettre le sceau à l'œuvre de réparation que désirent tous les vrais amis de la justice et de la liberté ?

Sur le terrain de la tolérance confessionnelle, il y a place pour tous les hommes de bonne volonté—protestants comme catholiques.—C'est sur ce terrain seul que la lutte doit se continuer, et la victoire est assurée à ceux qui sauront se retrancher dans cette position.

Au risque de passer pour trop enthousiaste, nous ne craignons pas de dire que le 19 mars 1895 restera l'une des dates les plus mémorables de notre histoire. Comme nous l'écrivait dernièrement un de nos hommes les plus distingués, l'arrêté ministériel qui a fait renaître l'espérance dans tous les cœurs, est certainement l'événement le plus important accompli sous le régime

de la Confédération. Il rassure les minorités inquiètes avec raison, il proclame que la Constitution est suffisante pour protéger le droit contre l'arbitraire, et il permet d'envisager l'avenir avec plus de confiance. Il affermit de plus, la stabilité du régime politique inauguré en 1867, car la justice est le fondement des royaumes.

D. G.

Le Code Catholique ou Commentaire du Catéchisme Provincial

Le travail que nous présentons au public est déjà quelque peu connu des lecteurs de la *Semaine Religieuse* de Québec.

Commencé pour eux, en 1892, il devait, dans notre pensée, paraître seulement en articles détachés. Mais cédant aux instances d'un bon nombre de membres du clergé qui nous font l'honneur de patronner notre Revue, nous nous sommes décidé à le publier en volume.

Le *Code Catholique* n'est autre chose qu'un Commentaire du Catéchisme des Provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa.

Les Préliminaires comprennent : les Prières Chrétiennes qu'il faut apprendre aux enfants, au moins en leur langue, afin qu'ils les puissent réciter matin et soir, le Calendrier des Fêtes d'obligation, des jours de jeûne et d'abstinence, les Prières du matin et du soir, reproduites du grand Catéchisme de Québec, l'Exposé des diverses attitudes à prendre à l'église pendant la célébration des offices, l'Ordinaire de la Messe avec l'explication des cérémonies, les Vêpres du dimanche, les Antiennes à la sainte Vierge, le Chemin de la Croix, et la Table des matières.

Le Commentaire est divisé en trente-sept Chapitres, correspondant aux Chapitres du Catéchisme Provincial, dont le texte est intercalé en *caractères noirs*, pour permettre de le distinguer plus facilement.

Chaque question et Réponse est suivie des explications et des développements propres à la compléter et à la faire mieux comprendre.

Enfin, nous avons inséré, à la fin de l'opuscule, un Questionnaire destiné à faciliter l'étude du Commentaire et à favoriser les recherches.

Nous avons visé à faire, autant que possible, un travail complet et succinct, en même temps, de la doctrine catholique, et nous nous sommes plus occupé du fond que de la forme.

Nous osons donc croire que le *Code Catholique* sera très utile

à tout le monde et, en particulier, aux catéchistes, aux pères et aux mères ainsi qu'aux enfants.

Il sera pour les catéchistes un guide sûr et commode pour donner la doctrine chrétienne dans toute sa pureté ; pour les pères et mères, un manuel qui leur permettra de conserver eux-mêmes et de communiquer à leurs enfants la connaissance des vérités de notre religion, et pour les enfants, un sommaire de la théologie, à la portée de leur intelligence, qui leur facilitera le travail préparatoire à la première communion et qui les empêchera d'oublier les explications verbales entendues à l'école et au catéchisme.

Prix, *franc de port* : 50 centins l'exemplaire, et 5 piastres la douzaine.

S'adresser au bureau de la *Semaine Religieuse* de Québec, Cap-Santé, comté de Portheuf.

D. G.

Un programme

« Je ne suis pas de ceux qui croient que les majorités seront plus heureuses, dans chaque province, parce qu'elles se seront donné la coupable jouissance d'opprimer les faibles.

« Mon désir est de travailler à faire rendre justice à des compatriotes dont les droits ont été méconnus et méprisés. Ce sont là mes intentions, et je dis aux électeurs du comté de Compton, dont je vais bientôt demander les suffrages et qui voudront bien me les accorder : « Lorsque vous ferez votre croix vis-à-vis de mon nom, sur le bulletin que vous jetterez dans l'urne, le crayon qui tracera cette croix me tracera aussi l'obligation impérieuse de rendre justice à la minorité opprimée de Manitoba. Je vous préviens que c'est ainsi que j'interpréterai les votes qui me seront donnés. »

« Que ceux qui n'entendent pas comme moi la question des écoles de Manitoba me désavouent, me répudient, votent contre moi. Je le dis hautement, franchement, ouvertement, en présence de protestants de toute dénomination, en présence d'orangeistes et de catholiques, en présence des ministres de Sa Majesté qui assistent à ce banquet : Je suis pour le respect des droits des minorités dans chaque province, dans celle de Manitoba comme celle de Québec ; je suis pour le respect des garanties librement offertes et loyalement acceptées ; c'est là mon programme, et je ne m'en écarterai pas, quoi qu'il arrive. »

Ces fières et généreuses paroles n'ont pas été prononcées par un catholique, mais par un protestant, M. R. Pope, de Compton.

Nous les signalons à l'admiration et à l'imitation de nos compatriotes, en temps et lieu.

Causeries sur le spiritisme

Enfin, un schisme qui pourrait sembler impossible, et qui est non seulement très réel, mais fort redoutable, c'est le *spiritisme chrétien*. Ce dernier voudrait fondre dans un seul système les révélations de Jésus-Christ et les révélations d'Allan Kardec, les pratiques des réunions spirites et les exercices de la piété chrétienne.

En France, comme nous l'avons lu dans les récits du Dr Bataille, le spiritisme chrétien est cultivé par certains docteurs spirites, par plusieurs ministres protestants, par quelques pauvres prêtres qui se disent encore catholiques, tels que Almignana, Roca et autres, et par des séculiers qui passent pour des sages dans la secte.

En Italie, actuellement, l'école spirite chrétienne est assez en vogue dans les familles qui cultivent le spiritisme. Ces gens voudraient se donner la satisfaction d'évoquer de l'autre monde des parents et des amis, et pour tromper leur conscience, ils s'ingénient à unir la piété spirite et la piété catholique.

Pour étouffer les schismes et amener l'unité il faudrait un concile ou un pape infaillible. Or, il n'y en pas, et il ne saurait y en avoir.

Il ne servirait de rien d'en appeler aux révélations des spirites, ils se montrent singulièrement accommodants aux réunions qui les invoquent : ils sont religieux, moraux, bouffons, obscènes, indifférents, d'après les dispositions de ceux qui les consultent. Ils sont polygames avec les Mormons, athées, panthéistes, matérialistes, suivant les circonstances.

Les spirites cherchent donc à suppléer au défaut d'une autorité souveraine par d'autres institutions. Nous avons lu, dit Franco, le vote exprimé par une confédération spirite de Madrid : que toutes les sociétés spirites soient incorporées à la maçonnerie, et que celle-ci les gouverne désormais, comme elle gouverne ses loges. Et la raison qu'on en donnait, c'est que le but du spiritisme et de la maçonnerie est le même, les principes et les maximes fondamentales communes, ce qui est très vrai.

En fait, beaucoup de spirites sont affiliés à la franc-maçonnerie.

Le but de la religion spirite est, d'après Kardec, « de former une grande famille spirite, qui ralliera un jour toutes les opinions et unira les hommes dans un même sentiment de fraternité, scellé par la charité chrétienne. »

Il faut avouer que semblable but, pour une société purement humaine, est joliment prétentieux.

Dans tous les cas, les instituts destinés à la propagation de la religion spirite se multiplient, et sont plus nombreux que ne le croient ceux qui ne se soucient pas d'en rien savoir.

Ainsi, en Angleterre, il y a eu un institut de spiritisme lucide, où les malades étaient traités d'après les consultations des esprits, où des garçons et des filles apprenaient le métier de médium.

En France, on a voulu créer un couvent de druides et de sibylles dans le même but. Nous ne savons, ajoute Franco, si tout cela dure encore.

Kardec, lui-même, avait donné l'exemple, puisqu'il a destiné une de ses propriétés à la fondation d'une *Maison d'exercices spirites*.

En 1889, les journaux spirites ont annoncé une espèce de monastère, au-dessus de Locarno en Suisse, où dévôts et dévotes, au prix de 250 piastres de pension par an, peuvent méditer tranquillement les questions spirites.

Aux Etats-Unis, comme toujours, on fait les choses plus en grand.

Outre le lycée spirite de Cleveland, Ohio, les Spirites ont fondé une nouvelle religion, l'église spiritualiste de Wheeling, dans la Virginie, composée tout entière d'initiés.

Ils ont fondé le camp-meeting du lac Cassadoga, Etat de New-York, espèce de campement de 20,000 désœuvrés en villégiature et faisant du spiritisme.

Il surgit, de plus, en Californie, une ville spirite qui s'appellera Summerland. Le temple spirite est déjà debout; la bibliothèque est installée; le service de la poste et du télégraphe est assuré, et une station s'élève sur une grande ligne de chemin de fer.

On n'a oublié qu'une chose, et c'est par là qu'on aurait dû commencer, la construction d'un colossal édifice destiné aux fous de cette ville originale.

(A suivre.)

 Théologie populaire

4^o *Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice.* Par ces mots, le Seigneur nous fait entendre le désir ardent que nous devons avoir d'acquérir tous les genres de vertu. Saint Joseph est appelé dans la Sainte Ecriture, *un homme juste*, pour montrer qu'il pratiqua toutes les vertus. Nous pouvons faire de même, si nous le voulons réellement.

5^o *Bienheureux les miséricordieux parce qu'ils obtiendront miséricorde.* Si nous sommes miséricordieux pour les autres, Dieu le sera pour nous au centuple, en pardonnant nos péchés, en exauçant nos prières, en nous jugeant, non selon la rigueur de sa justice, mais selon toute l'étendue de sa bonté.

6^o *Bienheureux ceux qui ont le cœur pur.* La pureté du cœur n'est pas autre chose que la pureté dans les pensées, les paroles, les actions et les regards.

7^o *Bienheureux les pacifiques parce qu'ils seront appelés les enfants de Dieu.* Si ceux qui travaillent à faire régner la paix et cesser les divisions entre les hommes sont appelés les enfants de Dieu, ceux, au contraire, qui ne sont que des brandons de discorde pourraient être appelés les enfants du démon. Il ne faut donc jamais divulguer le mal que l'on peut entendre dire sur le compte de quelqu'un, ou colporter des *racontars* scandaleux et préjudiciables à la réputation du prochain. Cette conduite est méprisable et criminelle en même temps. Si on ne peut parler en bien de quelqu'un, il faut alors garder le silence, à moins que le devoir nous force à parler. Ne soyons jamais des enfants du démon, en provoquant des sentiments de haine, de jalousie et de vengeance ; mais, au contraire, soyons en toute circonstance des hommes de paix, afin d'être de véritables enfants de Dieu.

8^o *Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice.* Par conséquent, quand nous sommes ridiculisés ou maltraités dans l'accomplissement de nos devoirs de piété, de religion et d'état, souvenons-nous que nous sommes des martyrs de notre foi, souffrant pour la vertu et la vérité, et que nous en serons récompensés un jour.

 Maximes

« L'humilité est une aiguille qui raccommode bien des trous.

« Défiez vous de l'homme qui trouve tout bien, de l'homme qui trouve tout mal, et encore plus de l'homme indifférent à tout. »

Analyse du sommaire du dernier numéro de la "Revue Nationale"

L'honorable M. G.-H. Joly de Lotbinière donne quelques pages sur un sujet d'une importance primordiale : la plantation et la culture des arbres.

La nouvelle du mois est due à la plume rapide de M. *Gustave A. Drolet*.

M. *John Hague*, dans ce numéro, s'adresse plus particulièrement au public en général, en lui exposant le fonctionnement de notre système de banque, dont il nous donne un historique concis et clair.

M. *Marmette* termine la première partie de son roman par une idylle gracieuse, et M. *Faucher de Saint-Maurice* continue son travail intéressant et spirituel.

Nos écoles primaires! Voici le travail d'un jeune, M. C.-J. *Magnan*, qui a l'expérience de la question qu'il traite.

Sanitas aborde un problème très délicat : *la femme est une malade*.

La chronique de *Françoise* sera goûtée comme toujours et pas une lectrice ne voudra se priver de pareille lecture.

La *Chronique de l'Etranger*, des pages oubliées, etc. etc., des dessins et des portraits, dans le texte, complètent ce numéro, qui a encore plus de cent pages de lecture.

CONTROVERSE

—Vive la morale indépendante !

R. 1° Oui, pour se vautrer dans la fange. 2° Non, pour bien vivre, et surtout pour bien mourir. Car la morale indépendante est une morale fort immorale.

—Moi, je suis libre-penseur.

R. Vous prétendez l'être, par fanfaronnade ou par sottise.

J'ai le droit de penser à ma guise, sur n'importe quoi. Donc, je suis libre-penseur.

R. Vous n'avez pas le droit de penser que 2 et 2 font 5, que le plus court chemin d'un point à un autre est la ligne courbe, que le soleil n'existe pas. Donc, vous n'êtes pas libre-penseur.

—Je suis libre-penseur en ce sens que je suis libre de rejeter ce qui répugne à ma raison.

R. Votre raison n'étant pas infaillible, vous ne pouvez être libre-penseur, même en ce sens.

—Il faut admettre, au moins, que l'homme est libre de penser ce qu'il voudra quand il ne comprend pas.

R. Quand il s'agit des choses de Dieu, l'homme n'est pas libre de croire ou de ne pas croire, même lorsqu'il ne comprend pas.

—A ce compte-là, il n'y a pas de libres-penseurs.

R. Vous l'avez dit. Ceux qui s'intitulent libres-penseurs, ne sont en réalité, ni libres ni penseurs. Ils s'appellent libres, disait Lamoricière, et ils ont un licou. Ils se qualifient penseurs, et ils ne savent même pas qu'ils déraisonnent. Ils n'ont que de la pose, et plus souvent de grossiers appétits. Le libre-penseur, dit Voltaire : « c'est Jeannot Lapin qui croit être un foudre de guerre. »

—Les savants ne s'occupent pas de religion.

R. 1° Les demi-savants, c'est vrai, assez et trop souvent, ne s'occupent pas de religion.

2° Surtout quand ils sont en santé.

3° Non pas quand la mort se présente. A ce moment ils font généralement le plongeon, comme disait l'un d'eux.

—Il y sans doute des exceptions, mais la plupart des savants ne s'occupent pas de religion.

R. Au contraire, « on peut affirmer que depuis dix-huit cents ans, parmi les hommes éminents de chaque siècle, il n'y a pas eu un incrédule sur vingt. » De tout temps, et à l'heure qu'il est encore, la religion catholique compte, dans toutes les professions, les noms les plus glorieux.

—Je ne comprends pas pourquoi la religion catholique vaudrait mieux qu'une autre.

R. Elle vaut mieux qu'une autre, parce qu'elle est divine ; et seule elle vaut quelque chose, parce que seule elle est divine.

JOSEPH-CHARLES TACHÉ

(Suite.)

Avec de semblables convictions, la neutralité politique devait pour lui friser l'apostasie, et il avait un caractère trop franc pour ne pas exprimer ses craintes et ses chagrins. Les décisions romaines, si elles ne calmèrent pas tout à fait ses appréhensions, du moins en arrêtaient la manifestation. Dans tous les cas, Joseph-Charles Taché demeura toujours ami dévoué de l'Université, et il le prouva par ses actes jusqu'à sa mort.

Il n'y a pas de musée qui ne lui soit redevable de quelque accroissement ; et, dans ses dons, on peut admirer le choix judicieux et précieux qui y a présidé. Il visait moins à la quantité qu'à la qualité de ses dons, bien que, dans plusieurs départements, l'un et l'autre se rencontrent à un haut degré.

Malgré des ressources restreintes et diminuées encore par sa charité si connue, malgré l'absence de toute ostentation, il a trouvé moyen de faire à l'université des dons vraiment royaux, lesquels, je me hâte de le dire, ont été généreusement ratifiés par ses héritiers. Le plus considérable, et pour la valeur intrinsèque et pour le nombre des pièces, est celui qu'il appelait son « Musée Huron ».

Parmi les études si variées et si sérieuses qui ont occupé les loisirs de Joseph-Charles Taché, se trouve celle de nos antiquités canadiennes. La connaissance qu'il avait acquise personnellement, dans le temps de sa vigueur physique, de la vie des bois, jointe à l'étude des plus anciens documents et spécialement des Relations des Jésuites, lui permirent de reconstituer l'ancien pays des Hurons et de déterminer l'emplacement de certaines bourgades, entre autres celui de Ihonatriia. Sa détermination fut tellement précise qu'il fixa, en pleine forêt, jusqu'à l'endroit où devait se trouver le cimetière de la bourgade, tombeau où, pendant des siècles peut-être, les Hurons enterrèrent leurs morts.

Quand on connaît les idées superstitieuses de nos anciens sauvages du Canada, et l'espèce de culte religieux avec lequel ils prenaient soin des ossements de leurs ancêtres, on comprend que la découverte d'un cimetière entier était celle d'une mine archéologique, dont l'inventaire, au point de vue des peuplades huronnes, devait amener des trésors de renseignements analogues à ceux que les fouilles de l'emplacement de Troie ont produits de nos jours, toute proportion gardée.

L'exploitation de ces richesses ethnologiques était bien la propriété de M. Taché, car c'était le fruit de ses recherches personnelles. Il était allé dans la forêt, accompagné seulement de quelques manœuvres dont le vigueur physique seule était utilisable par lui. Ceux-ci, après avoir abattu des arbres de près de deux cents ans d'existence, après avoir creusé six et huit pieds sans avoir rien trouvé, se faisaient un scrupule de continuer un ouvrage qui leur semblait une dépense inutile. Il fallut, pour les faire continuer, cette parole de M. Taché : « Creusez toujours jusqu'à ce que je vous dise d'arrêter ; qu'est-ce que cela vous fait ? Vous serez payés tout de même. » — Ils creusèrent donc jusqu'à dix pieds d'abord, puis jusqu'à quinze et vingt, et, à leur grand ébahissement, mirent au jour les trésors tant cherchés. — Certes c'était bien la propriété de M. Taché et ce sont ces richesses dont il a voulu faire bénéficier les musées de l'Université Laval.

Il s'était réservé d'étudier plus tard et de classer tous ces matériaux si précieux : pour cela il avait demandé qu'on ne vint pas à y toucher, ni à les déranger, désir qui a été scrupuleusement respecté jusqu'ici. M. Taché avait toujours espéré venir terminer ses jours à Québec, et il devait alors travailler à un grand ouvrage sur la nation huronne, fondé sur le résultat de ses fouilles, lesquelles du reste il se proposait de continuer. Malheureusement les infirmités survenues dans le vieillesse jointes au besoin constant qu'on avait de ses lumières dans le Département d'où il avait été obligé de prendre sa retraite, l'ont retenu dans sa chambre de l'Hôpital d'Ottawa, où il résida jusqu'à ses derniers moments. — Je crains bien qu'il n'ait pas même laissé de notes sur ce

musée, et qu'il ait emporté avec lui dans le silence de la tombe le résultat de son expérience et de ses longues études sur ce sujet si intéressant.—Je ne serais pas même surpris que l'emplacement de la bourgade d'Ihonatiria ne fût à redécouvrir par quelque nouvel érudit. Les rares notes et indications qui se trouvent dans le musée ne seraient intelligibles que pour lui, ou ne contiennent que les noms de quelques donateurs de ses amis, à qui il devait certains spécimens.

Mais le Musée Huron n'en a pas moins une valeur considérable par son authenticité, par le prix qu'il a coûté à son généreux donateur et par son mérite intrinsèque. Aussi crois-je être bien fondé à dire que, en outre de la compétence du Dr Joseph-Charles Taché, la considération de sa royale générosité a été une des causes déterminantes qui l'ont fait nommer professeur titulaire de l'Université, bien qu'on n'eût que peu d'espérance qu'il fit jamais son cours.

Qu'il me soit permis de signaler encore la fameuse médaille rarissime « Kébeca liberata » de Louis XIV, que M. Taché se procura avec beaucoup de peine, sur laquelle un des premiers numismates de Montréal avait jeté des yeux de convoitise ardente, mais dont il a fait très gentiment son deuil quand il a su que M. Taché en enrichissait le musée numismatique de l'Université Laval.

On vient de voir un exemple du désintéressement de Joseph-Charles Taché. J'en citerai un autre, qui se rattache indirectement à notre œuvre, mais qui achevera de peindre celui dont nous pleurons la perte. Tout le monde connaît l'œuvre immense accomplie par Mgr Tanguay, je veux dire son Dictionnaire généalogique des familles canadiennes. Comme toutes les grandes œuvres, celle-ci n'a pu naître toute déterminée dans la tête d'un seul homme. Il y a des impossibilités qui empêchent même la pensée de certains projets. C'est ce qui a eu lieu pour le Dictionnaire généalogique.

Mgr Tanguay, dans les différentes paroisses où il exerça le saint ministère, constata les difficultés qui se présentent très souvent par la détermination des degrés de parenté entre futurs époux. Son esprit méthodique lui eut bientôt fourni le moyen de remédier à cet embarras dans les limites de sa paroisse et des paroisses environnantes, en faisant un catalogue alphabétique sur cartes mobiles de tous les noms qui étaient consignés dans les registres paroissiaux de son voisinage. Ami intime de M. Taché pendant que tous deux habitaient Rimouski, il eut souvent occasion de lui faire voir l'avantage de son dictionnaire restreint; M. Taché, toujours à l'affût de tout ce qui pouvait promouvoir les intérêts de son pays et de ses nationaux, saisit de suite l'importance qu'il y aurait à étendre ce travail à toute la province et au moins à tous les canadiens-français. Mais comme Mgr Tanguay, il comprit que c'était là un ouvrage impossible pour un seul homme, quelque compétent qu'il fût, sans l'appui du gouvernement, qui seul pouvait donner l'autorité d'atteindre tous les registres des greffés. Or, comment intéresser le gouvernement à une œuvre semblable?

Les choses en restèrent donc là, à l'état de projet latent et à peu près inutile, jusqu'à 1864, où M. Taché fut appelé au poste de Sous-Ministre de l'Agriculture et des Statistiques à Ottawa. M. Taché, que les circonstances avaient séparé de son ami depuis plusieurs années, n'avait toutefois jamais perdu de vue le projet entrevu à Rimouski. Avec ce désintéressement qui, au risque de

tout perdre pour soi-même, veut arriver à un but élevé, M. Taché mit à son acceptation au poste de Sous-Ministre la condition formelle que l'abbé Tanguay serait adjoint comme *agrégé* à son département. C'était le moyen de faire le Dictionnaire tant convoité. Le projet réussit : avec l'assentiment des autorités religieuses, l'abbé Tanguay alla se fixer à Ottawa, où il put travailler avec l'autorité voulue à préparer les matériaux de son immense ouvrage. Ce travail est l'œuvre personnelle de Mgr Tanguay, qui suffit à sa gloire impérissable, et que le Saint-Père a récompensée par un titre qui honore et couronne la belle vieillesse du vénéré Prélat. Mais il n'en est pas moins vrai que, sans l'énergique initiative de Joseph-Charles Taché, le Dictionnaire restait indéfiniment à l'état stérile de projet incompris.

Aussi Mgr Tanguay n'a jamais oublié la part qui revient à M. Taché dans la gloire qui sera l'accompagnement nécessaire du Dictionnaire, et, au moment d'en publier le premier volume, il crut que le moins qu'il pût faire pour témoigner du mérite qu'y avait son ami, c'était de lui en faire la dédicace solennelle au frontispice de son ouvrage. Il écrivit donc à M. Taché pour avoir son autorisation. Mais M. Taché avait bien d'autres soucis que ceux de la gloire humaine et surtout de sa gloire personnelle. L'ouvrage avait à ses yeux une importance bien trop grande, bien trop élevée, pour être dévouée à un homme et en particulier à lui-même.

THOS.-E. HAMEL.

(A suivre.)

A travers le monde des nouvelles

Québec.—Les Quarante-Heures auront lieu à Notre-Dame de la Garde, le 15 ; à l'Ancienne-Lorette, le 17 ; au couvent de Lotbinière, le 18 ; à l'Hôpital du Sacré Cœur, le 20.—En novembre dernier, un magnifique piédestal du style corinthien, enrichi de six sortes de marbre, a été placé dans le sanctuaire de Sainte-Anne de Beaupré. Au-dessus du cordon du socle, se trouve un petit panneau de marbre sur lequel on a fixé le reliquaire contenant un fragment d'une pierre de la maison de sainte Anne. Les tronc pour recevoir offrandes et requêtes des pèlerins sont aux quatre angles du piédestal ; la boîte est formée de carrare italien, la porte est en onyx mexicain avec cadre en cuivre doré. Au centre du monument, s'élève une colonne monolithe de 5 pieds de hauteur en onyx mexicain. Sur le chapiteau dont l'ornementation consiste en feuilles d'acanthé, de reliefs corinthiens et de quatre Anges, repose la statue de la Bonne Sainte-Anne. Cette œuvre d'art, estimée à 1,500 piastres, est le don d'une dame de New-York.—La Cour d'appel, siégeant à Québec, a confirmé le jugement de M. le juge Cimon, donnant gain de cause à la Fabrique de l'Isle-Verte à propos d'une question de cimetière.